



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

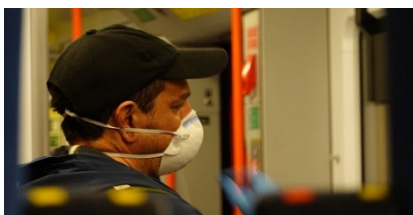
Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°94** du 1<sup>er</sup> avril 2020

## UNE

### MESURES D'URGENCE EUROPÉENNES FACE AU COVID-19



Crédit photo : © Guilhem Vellut - Flickr CC

**La solidarité européenne est en marche.**

La Commission européenne a adopté le 13 mars une [communication relative à une réaction économique coordonnée à la flambée de COVID-19](#) qui expose les différentes mesures adoptées ou en cours d'adoption pour lutter contre la propagation du virus et en atténuer les conséquences économiques et sociales au niveau européen.

Les principales dispositions concernent **une initiative d'investissement permettant de réallouer jusqu'à 37 milliards d'euros de fonds de cohésion (FEDER et FSE) sur des mesures d'urgence** en autorisant les États membres à utiliser provisoirement les pré-financements européens non consommés au titre des co-financements nationaux requis.

En concertation avec les États membres, la Commission a également adopté le 19 mars un **assouplissement des règles en matière d'aides d'État** via un [cadre temporaire sur les aides d'État](#) permettant aux États d'octroyer jusqu'à 800 000 euros d'aides par entreprise (100 000 euros dans le secteur primaire agricole) sous la forme d'aides directes, fiscales ou d'avances de paiement. La France a déjà notifié et obtenu l'approbation de la Commission sur [3 régimes d'aides](#) dans le cadre du plan national de soutien à l'économie en lien avec le COVID.

Des assouplissements sont également à l'étude dans le cadre des règles de la Politique agricole commune (PAC) et de nouveaux régimes d'aide pourraient être notifiés par la France dans les prochaines semaines.

Face à la pénurie européenne en matière d'équipements de protection individuelle (masques jetables notamment), la Commission européenne a également lancé une procédure conjointe de **passation de marché accélérée** avec 26 États membres. Dans le **secteur des transports**, l'UE a par ailleurs modifié à titre temporaire [les règles en matière d'attribution des créneaux horaires aux transporteurs aériens](#) pour prendre en compte la baisse du nombre de passagers.

Enfin, la Commission européenne a publié le 23 mars, une série de [recommandations](#) à l'attention des États membres pour garantir et faciliter la circulation des marchandises prioritaires sur tout le territoire de l'UE au moyen de voies réservées. La question d'une possible activation du [mécanisme européen de stabilité](#) pour octroyer des prêts spécifiques aux États membres est également en cours de discussion au sein des États membres.

Plus d'infos actualisées [ici](#).

## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### UN PRÊT DE 170 MILLIONS DE LA BEI POUR LIMAGRAN



La Banque européenne d'investissement (BEI) soutiendra la recherche et le développement du groupe auvergnat dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe.

Crédit photo : © Wikipedia - LIMAGRAN

La coopérative agricole a signé ce [prêt de 170 millions d'euros avec la BEI](#) le 28 février dernier, la première opération de [la BEI](#) dans ce secteur. Ce prêt soutiendra la stratégie du quatrième semencier mondial en matière de recherche et de développement sur la semence, premier maillon de la chaîne alimentaire. Ce financement de la BEI est garanti par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) dans le cadre du [Plan d'investissement pour l'Europe](#).

Limagrain, via sa Holding Vilmorin & Cie, utilisera ces fonds pour soutenir son effort de recherche et développement de semences de grandes cultures et semences potagères présentant de meilleures qualités agronomiques, alimentaires et environnementales.



## MEDTECH4EUROPE : LA PHASE D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES EST TERMINÉE



Crédit photo : © Ulrik EE Gutt Nielsen

**Dernière visite d'étude des partenaires du projet [Medtech4Europe](#) à Copenhague.**

Les représentants des [8 Régions européennes partenaires du projet](#) se sont rendus à Copenhague du 5 au 7 février 2020, accompagnés de leurs acteurs locaux. Pour Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre d'Investigation Clinique (CIC-IT) du CHU de Grenoble, 3D Fab, plateforme d'impression 3D et la Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie (DRTT) étaient présents aux côtés de la Région.

La visite a permis de découvrir des infrastructures ou des initiatives de soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine des technologies médicales, en particulier plusieurs programmes de l'Université technique du Danemark : Futurebox, un programme d'incubation et d'accélération de start-ups avec la présentation de 3 start-ups innovantes, et Skylab, un programme de soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

D'autres initiatives particulièrement intéressantes ont été présentées, visant à promouvoir l'innovation en santé : projets concrets confiés aux étudiants provenant de diverses disciplines par les établissements de soins (Copenhagen Health innovation), ou encore promotion des essais cliniques à travers un partenariat public privé (Trial Nation).

La phase d'échange d'expériences du projet Medtech4Europe financé par [Interreg Europe](#) est maintenant terminée et va laisser la place à la construction de plans d'action pour améliorer les politiques ou dispositifs de soutien des partenaires aux infrastructures de recherche et d'innovation au service des technologies médicales.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Attention ! de nombreuses dates limites d'appels à propositions ont été décalées en raison de la crise du Coronavirus.**

Retrouvez ces informations mises à jour [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



## ACTUALITÉS

### RÉGIONS EUROPÉENNES : DES ÉCARTS DE RICHESSE PERSISTANTS DONT L'IMPACT RESTE DÉTERMINANT POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION



Comme chaque année, [Eurostat](#) a publié début mars les [dernières statistiques](#) relatives au PIB (produit intérieur brut) moyen par habitant des régions européennes, permettant d'éclairer les écarts de richesse entre régions au sein de l'Union européenne (hors Royaume-Uni).

Crédit photo : © Université de Rennes II

En 2018, le PIB régional par habitant variait entre 30% (Mayotte) et 263% (Luxembourg) de la moyenne de l'UE en standard de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire en prenant en compte les différences entre les niveaux de prix nationaux. Parmi les régions en tête de classement (>190% de la moyenne UE) figurent, outre le Luxembourg, le Sud et l'Est de l'Irlande, la Région de Bruxelles-Capitale, celle de Hambourg ou encore Prague. En queue de classement, on retrouve notamment trois régions bulgares. Ces nouveaux chiffres s'inscrivent dans la continuité des dernières années (cf. [statistiques 2017](#)).

En France, seules la partie « Rhône-Alpes » de la région et l'Île-de-France dépassent la moyenne communautaire et uniquement l'Île-de-France est représentée parmi les 20 régions européennes les plus riches. La tendance observée au cours des dernières années d'un décrochage progressif des régions françaises par rapport à la moyenne européenne semble cependant s'atténuer au profit d'une stagnation, inflexion qui s'explique probablement en partie par l'exclusion des données relatives à la Grande-Bretagne, suite au Brexit.

Pour mémoire, le PIB régional moyen/habitant est un des critères essentiels pour l'allocation des fonds européens au titre de la politique de cohésion (fonds FEDER et FSE) puisqu'il détermine d'une part l'appartenance d'une région [NUTS 2](#) (région statistique équivalant en France aux anciennes Régions administratives d'avant 2016) à l'une des trois catégories de régions (« moins développée », « transition » ou « plus développée ») fixant l'intensité d'aide et les critères de mise en œuvre des fonds, et reste le principal critère pris en compte pour le calcul des enveloppes régionales.

Dans le cadre de la prochaine [programmation 2021-2027](#), toutes les régions françaises – hormis l'Île-de-France et la partie « Rhône-Alpes » de la région devraient basculer dans la catégorie des régions en transition, conséquence du relèvement du plafond de cette catégorie (de 90% actuellement à 100% de la moyenne UE). À noter également que la Région Auvergne-Rhône-Alpes deviendrait ainsi la seule Région française dotée d'un programme opérationnel FEDER/FSE où co-existeraient 2 catégories de régions (Auvergne « en transition » et Rhône-Alpes « plus développée »).



## L'AFRIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE : VERS UN PARTENARIAT D'AVENIR



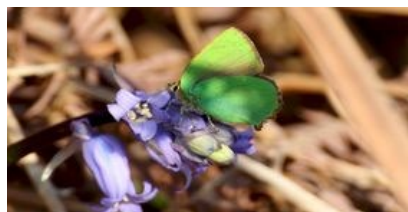
Crédit photo : © Heribert Bechen 2020 - Flickr CC

La Commission européenne a présenté, lundi 9 mars, [sa nouvelle stratégie](#) pour sceller un partenariat renforcé avec le continent africain.

Vingt ans après [l'accord historique de Cotonou](#), l'UE et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont commencé les négociations autour d'un nouvel accord de partenariat pour remplacer l'accord expirant à la fin de l'année 2020. À ce titre, l'Exécutif européen a proposé [sa stratégie](#) centrée sur cinq domaines clés de la future coopération approfondie entre l'Europe et l'Afrique : transition écologique et accès à l'énergie, transformation numérique, croissance et emplois durables, paix et gouvernance, migration et mobilité. Au vu des nouveaux défis que doit relever l'Afrique, l'accent sera mis sur le soutien à la croissance verte et aux investissements durables, ainsi qu'à la transition numérique du continent.

Le succès des pourparlers pourrait toutefois atterrir sur la question du financement, qui pourrait être revu à la baisse lors de l'adoption du [prochain Cadre Financier Pluriannuel](#) (CFP) pour 2021-2027. Le programme commun de partenariat devrait être officiellement présenté lors du prochain sommet UE – Union africaine prévu en octobre 2020 à Bruxelles.

## L'UE SE DÔTE D'UN PLAN D'ACTION 2.0 POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Crédit photo : © CC-BY Missbutterfly - Flickr CC

Le plan d'action 2.0 présenté par la Commission européenne mercredi 11 mars ne manque pas d'ambition. « *C'est un jour important pour la politique environnementale et la politique industrielle de l'UE* », a souligné le commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, Virginijus Sinkevičius.

Prévu par le [Pacte vert européen](#) (*Green Deal*), ce [deuxième plan d'action](#) prendra la relève de [celui de 2015](#). Il est étroitement lié à la stratégie industrielle présentée mardi 10 mars et à la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 attendue pour le 29 avril.

[Le plan prévoit](#) l'élaboration d'objectifs de prévention des déchets et l'extension de la responsabilité du producteur, mais il ne contient finalement pas d'objectif chiffré de réduction des déchets municipaux à l'horizon 2030. [Virginijus Sinkevičius](#) n'a pas pu avancer un pourcentage de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. Toutefois, selon lui, « *l'extraction de ressources émet énormément de gaz à effet de serre* » et une chose est sûre : « *sans l'économie circulaire, nous n'atteindrons pas nos objectifs climatiques* ».

Dans les cinq secteurs à forte intensité de ressources retenus dans la stratégie européenne, le plan prévoit notamment : un nouveau cadre réglementaire pour les batteries afin d'améliorer la durabilité et de stimuler leur potentiel circulaire; de nouvelles exigences obligatoires, y compris la réduction des (sur)emballages ; de nouvelles contraintes pour le contenu recyclé et une attention particulière portée aux microplastiques ainsi qu'aux plastiques biologiques et biodégradables ; une nouvelle stratégie de l'UE pour les textiles visant à renforcer la compétitivité et l'innovation dans ce secteur et

à stimuler le marché européen de la réutilisation des textiles (en 2021) ; une stratégie globale pour un environnement bâti durable promouvant les principes de circularité pour les bâtiments, et enfin une nouvelle initiative législative sur la réutilisation visant à remplacer les emballages, la vaisselle et les couverts à usage unique par des produits réutilisables dans les services alimentaires.

## PRÉPARATION DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE SUR LE HANDICAP 2020-2030



Crédit photo : © Comité économique et social européen

**Une nouvelle stratégie européenne en faveur des personnes handicapées couvrant la période 2020-2030 sera publiée à l'horizon 2021, alors que la [précédente stratégie](#) est en cours d'évaluation.**

À l'occasion du nouveau cycle de programmation européen, le moment est particulièrement favorable à cette cause puisque pour la première fois, une Commissaire européenne, Helena Dalli, a un portefeuille uniquement dédié à l'égalité. Cet engagement de l'Union européenne envers les droits des personnes handicapées s'est d'abord manifesté par la mise en œuvre d'une stratégie globale entrée en vigueur en 2010, et s'appuyant étroitement sur la [convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées](#).

À l'image de [l'approche transversale de la Région](#) dans ce domaine, la Commission von der Leyen veille également à inclure le handicap dans l'élaboration de ses nouvelles initiatives (Stratégie numérique, Pacte Vert,...) tandis que le Parlement européen après s'être intéressé en particulier à la [situation des femmes handicapées](#) devrait adopter prochainement [sa position sur la future stratégie 2020-2030](#). À noter également [le rôle particulièrement actif du Comité économique et social européen](#) via notamment son groupe d'études spécifique.

Concernant la question essentielle de l'accessibilité, une [pétition](#) « des trains pour tous » a été lancée par le [Forum Européen du Handicap](#) (EDF) et [WeMove.eu](#) à l'attention d'un eurodéputé polonais, [Bogusław Liberadzki](#), rapporteur du Règlement sur les droits et les obligations des voyageurs ferroviaires. La pétition appelle à une meilleure assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite pendant les voyages en train et demande la suppression de l'obligation de notification préalable. Plusieurs eurodéputés membres de [l'Intergroupe handicap se sont également mobilisés](#) en ce sens.



## CORONAVIRUS : LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES AU RALENTI



Crédit photo : © @ Commission européenne

Dès le mardi 10 mars, le [Parlement européen](#) a été le 1<sup>er</sup> à annoncer la révision de son calendrier pour se concentrer sur ses seules fonctions essentielles, suivi rapidement par le Conseil de l'UE et la Commission européenne.

Cas de force majeure oblige, les sessions du Conseil des Ministres devront prendre en compte les mesures de distanciation sociale et se déroulent désormais par visioconférence, à l'instar des réunions des Commissaires.

À Strasbourg, région particulièrement touchée par l'épidémie de Covid-19, le siège du Parlement européen devrait être déserté jusqu'à l'automne selon le [nouveau calendrier](#). Le Président et les chefs des groupes politiques du Parlement ont ainsi [décidé](#) d'organiser [une session plénière extraordinaire jeudi 26 mars](#), uniquement dédiée au plan de lutte contre le Covid-19. Cependant, la plupart des eurodéputés étant confinés dans leur pays d'origine, l'institution a dû innover en instituant la première session plénière « à distance », permettant à ses membres de [voter par courrier électronique](#). De même, les réunions de commissions parlementaires reprennent à partir de la semaine du 30 mars ... mais à distance.

Quant au Conseil européen, [les chefs d'Etat devaient discuter par écrans interposés](#) jeudi 26 mars, pour la troisième visioconférence depuis le début de la crise. Tandis que les ambassadeurs des Vingt-Sept continueront de se retrouver physiquement, les États membres pourront avoir recours de manière généralisée à la procédure écrite en adoptant des textes législatifs à distance -alors qu'habituellement l'unanimité est requise pour y avoir recours. Ce mécanisme permettant aux ministres d'approuver un projet de texte à distance est pour l'instant uniquement valable à compter du 23 mars pour un mois renouvelable.

## REPORT DE DATES LIMITES DE NOMBREUX APPELS À PROPOSITIONS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE



Crédit photo : © Daniel Lobo - Flickr CC

Les appels ayant une date limite initiale antérieure au 15 avril sont généralement concernés comme [ceux du programme Horizon 2020](#) et le report touche également des appels dont les échéances sont plus lointaines.

Pour tenir compte des difficultés potentielles rencontrées par certains candidats dans le contexte de la crise du Coronavirus, la Commission européenne a annoncé le report d'un certain nombre de dates limites d'appels à propositions dans le cadre de programmes de financement.

En dehors d'Horizon 2020, sont ainsi concernés en particulier plusieurs appels gérés par [l'Agence exécutive éducation et culture](#) : [l'appel aux bonnes pratiques dans le cadre du programme d'apprentissage par les pairs sur le patrimoine culturel pour les villes et les régions](#), [l'appel projets de coopération dans les Balkans occidentaux-Europe créative-culture](#), les 2 appels à propositions de l'action préparatoire « Music Moves Europe » : [co-crédation et coproduction pour le secteur de la musique](#), et [éducation et formation à la musique](#). Le programme Erasmus + et le Corps européen de solidarité sont également concernés. Voir les appels et les nouvelles dates [sur cette page](#).



Par ailleurs, toutes les dates limites des [appels en cours dans le cadre du programme droits, égalité et citoyenneté](#) bénéficient aussi d'un report de deux semaines. Il s'agit par exemple des appels pour la [promotion de la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination](#), pour le [renforcement des capacités en ce qui concerne les droits de l'enfant](#), pour [prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes](#), pour [éliminer les disparités entre les sexes tout au long de la vie](#). Nous conseillons vivement à toutes les structures susceptibles d'être concernées de consulter la page de l'appel à propositions qui les intéresse.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



### **L'APPEL 2020 POUR LES PROJETS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE EST PUBLIÉ**

**2 millions d'euros sont disponibles pour ce [dernier appel à propositions de la période 2014 2020 du programme Europe créative](#).**

Sont éligibles les éditeurs et maisons d'édition avec une personnalité juridique d'au moins 2 ans, et ayant leur siège social dans un pays éligible du programme. La traduction doit être faite depuis et vers une langue éligible, et concerner une œuvre de fiction déjà publiée et non traduite. La date limite de dépôt est le 5 mai.

Pour en savoir plus sur cette action et sur les projets précédemment sélectionnés, c'est [ici](#).

### **LE DROIT À LA RÉPARATION**

Dans le cadre de son [plan d'action pour l'économie circulaire](#), la Commission européenne ambitionne de créer un droit à la réparation.

Conçue pour augmenter la durée de vie des produits, leur recyclage et économiser les ressources naturelles, cette mesure vise prioritairement les équipements électriques et électroniques. Pour une meilleure efficacité, le texte pourrait contraindre les fabricants, dès la conception, les obligeant par exemple à restreindre les microplastiques « ajoutés intentionnellement ».



## DICO DE L'EUROPE



### ERCC (centre de coordination de la réaction d'urgence)

À Bruxelles, l'ERCC est en charge de la coordination en matière de lutte contre le Covid-19. Il a été créé en 2001 pour assurer la protection civile des Européens sur la base de l'anticipation des événements. Les informations en provenance des États membres sont compilées et redistribuées pour faciliter le déploiement de ressources.



Pour consultez les anciens numéros, rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

**[Ecrire à la délégation](#)**